



## ATTESTATION DE MODIFICATION DE LA CARTOGRAPHIE DE CATEGORISATION DES ZONES HUMIDES DU BOULONNAIS

Suite à la CLE du Boulonnais du 4 juillet 2025 suivie de la CLE du 10 juillet du fait de la non atteinte du Boulonnais, Monsieur Thierry CAZIN, Président du SAGE du Bassin Côtier du Boulonnais, atteste que les modifications de la cartographie suivantes ont été adoptée à la majorité.

La première modification concerne la commune de Marquise, les parcelles agricoles localisées sur la cartographie ci-dessous passent de la catégorie à préserver à la catégorie à restaurer :





La deuxième modification concerne la commune de Marquise, les parcelles agricoles localisées sur la cartographie ci-dessous passent de la catégorie à préserver à la catégorie à restaurer :



Pour valoir ce que de droit,  
A Boulogne-sur-Mer,  
le 11 septembre 2025,

Thierry CAZIN  
Président de la CLE du Boulonnais